

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 25/06/2026 - 19181 - 2022 B 01918 - 911 528 818 - 913 ARCHITECTES

Certific conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise		SARL 913 ARCHITECTES		11 Chemin de Reboul		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise				31100 TOULOUSE				
SIRET		9 1 1 5 2 8 8 1 8 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
				Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31122025		
				Exercice N-1 clos le		31122024		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014		016				
	Immobilisations corporelles*	028	2 759	030	2 016	743	1 485	
	Immobilisations financières* (1)	040		042				
	Total I(5)	044	2 759	048	2 016	743	1 485	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	AVANCES ET ACOMPTES	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
		Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	3 720	070		3 720	11 465
			072	2 909	074		2 909	2 388
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	132 334	086		132 334	100 352
		Charges constatées d'avance *	092		094			
		Total II	096	138 963	098		138 963	114 205
		Total général (I + II)	110	141 722	112	2 016	139 707	115 690
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000		
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		100		100		
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		93 474		68 954		
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		10 623		24 520		
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		105 198		94 574		
Provisions pour risques et charges				Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				2 831		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		8 360		2 977		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 11 746)	172		11 746		9 018		
	Comptes courants d'associés	173		11 291		6 290		
	Autres dettes	175		3 112				
Produits constatés d'avance				174				
Total III				176		34 509 21 116		
Total général (I + II + III)				180		139 707 115 690		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme à l'original

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 913 ARCHITECTES		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122025		
				Exercice N-1 clos le 31122024		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218	113 487	
					87 114	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	113 488	87 114	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	33 362	32 596
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	802	244	802	488
	Rémunérations du personnel *			250	66 066	24 682
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	742	765
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	1	1
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	100 973	58 532
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	12 515	28 583	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	17	28
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300		
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	1 875	4 034
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	10 623	24 520
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	10 623	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 875	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986				
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989				
	Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345				
	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987				
	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127				
Créance due au report en arrière du déficit	346					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)	649					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	352	12 498	
Déficit col. 2			354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1	370	12 498	
Déficit col. 2			372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

SARL 913 Architectes

SARL au capital de 1000 euros

Siège social : 11 Chemin Reboul

31 100 TOULOUSE

RCS n°911 528 818- RCS TOULOUSE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le 19 juin 2026, les actionnaires de la société **SARL 913 ARCHITECTES** se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 18 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 10 623,00 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de 10 623,00 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 10 623,00 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux « réserves légales » pour 0 Euros ;
- Aux « autres réserves » pour 10 623,00 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours des trois exercices précédents.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 19/06/2026.

